

# **Commune de MEGEVE**

## **MODIFICATION N°1 DU PLU ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE**

La Commune informe que par arrêté n° 26/04/URB en date du 5 mars 2026, le Maire de MEGEVE a prescrit la modification numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cet arrêté est affiché en Mairie pendant un mois et peut être consulté en Mairie – 1, place de l'Eglise, auprès de la Direction de l'Aménagement Durable du lundi au vendredi pendant les horaires d'ouverture de ce service au public soit de 8h30 à 12h00.

Le Maire,

Catherine JULLIEN-BRECHES

